

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version:6



Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identificateur de produit:	PERMAX 250 COMBI EC
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	EDIALUX France Z.A. Mâcon Est F-01750 REPLONGES France Tél: +33 (0)3 85 31 89 10 Télécopie: +33 (0)3 85 31 89 11 Courriel: info@edialux.com - jerome.scharff@edialux.com
Numéro d'appel d'urgence:	France I.N.R.S 01 45 42 59 59 B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245 Numéro d'urgence pour la Suisse : 145 ou 01 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange:	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Inflammable. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
N°CE:	Non applicable.
Éléments d'étiquetage:	 
- Symbole(s):	Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R:	10 Inflammable. 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S:	13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. 24 Éviter le contact avec la peau. 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage. 42 Pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié: 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Information(s) complémentaire(s):	Contient du (de la) 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle; perméthrine (ISO). Peut déclencher une réaction allergique.
Dangers principaux:	Se référer à la rubrique 11 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres dangers:	En cas de feu le produit se décompose en: CO, HCl...

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version:6

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Description de la préparation:	Concentré émulsionnable contenant :
Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle; permethrine (ISO) - N°Id: 613-058-00-2 - N°CE: 25 8-067-9 - N°CAS: 52645-53-1 Conc. (% pds):20 < C <= 25 - Classification: • Xn; R 20/22 • R 43 • N; R 50-53 • - SGH : SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - P302+P352*P342+P311 - P261*P272*P280 - P501 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - P391 - P273 - P501 - Tox. aq. chron. 1 - H410• piperonyl butoxide - N°CE: 200-076-7 Conc. (% pds):10 < C <= 15 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53 - SGH: SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - P391 - P273 - P501 - Tox. aq. chron. 1 - H410• calcium dodecylbenzene sulphonate - N°CAS: 262 64-06-2 Conc. (% pds):1 < C <= 5 - Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 38-41 - SGH :• 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol - N°Id: 603-064-00-3 - N°CE: 203-539-1 - N°CAS: 107-98-2 Conc. (% pds):10 < C <= 15 - Classification: • R10 • R67 • - SGH: SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H335*H336 - P304+P340*P312 - P261*P261 - P403+P340*P405 - P501• (RS)-3-allyl-2-méthyl-4-oxocyclopent-2enyl(1R)-trans-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate ; Esbiothrine - N°CAS : 260359-57-7 Conc. (% pds):1 < C <= 5 - Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 20/22-50/53 - SGH: SGH06 - Tox. aiguë 2 - Tête de mort sur deux tibias - 3 - Danger - H301 - P301+P310*P321*P330 - P264*P270 - P405 - P501 - Tox. aiguë 3 - H331 - P304+340*P311*P321 - P261*P271 - P403+P233*P405 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - P391 - P273 - P501 - Tox. aq. chron. 1 - H410

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	sensation de brûlure superficielle, démangeaisons Peut provoquer des maux de tête et des vertiges
- Inhalation:	En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
- Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
- Traitement :	Symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:	dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	NE JAMAIS arroser le liquide au jet.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	La combustion produit des gaz toxiques.
Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
--	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version:6

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Référence à d'autres sections:

Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Mesure(s) d'ordre technique:

TOUJOURS ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange.

- Conseil(s) d'utilisation(s):

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Stockage:

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

- Condition(s) de stockage:

Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 30
Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pulvérisation des fentes et crevasses et de toutes surfaces fréquentées par les insectes

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:

• 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylène glycol: VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568

- Mesure(s) d'ordre technique:

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. pendant la durée du traitement
Laisser les lieux inoccupés pendant 4 H minimum et aérer largement (2H) avant d'en autoriser l'accès

Contrôles de l'exposition:

- Protection des voies respiratoires:

Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (parex EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

- Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): gants en caoutchouc nitrile

- Protection de la peau et du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

- Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version:6

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: liquide visqueux
- Couleur: ambre
- Odeur: éthérée
- PH: 7
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: 32°C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 1,08 kg/l (20°C)
- Viscosité: 1

Autres informations:

- Hydrosolubilité: émulsionnante
- Liposolubilité: Non déterminé.
- Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques
- Coefficient de partage n-octanol/eau: Permethrin logPow = 5,9 (20°C-pH 7)
Esbiothrin logPow =3,07(20°C)
Piperonyl butoxide logPow =4,8

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Réagit avec les oxydants
Stabilité chimique: Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réaction chimique avec d'autres produits prévisible lors des utilisations habituelles
Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition.
Eviter les températures supérieures à 30°C
Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques: L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer une irritation de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac ainsi que des nausées, vomissements ou diarrhées
L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
sensation de brûlure superficielle, démangeaisons par contact avec la peau
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Toxicité aiguë:

- Inhalation: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
CL50/inhalation/ rat >240 mg/m3 (permethrin)
CL50/inhalation/4h/rat = >5770 mg/m3 (esbiothrin)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version:6

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Contact avec la peau:	CL50/inhalation/4h/rat = >5900 mg/m ³ (piperonyl butoxide)
- Contact avec les yeux:	DL50/cutanée/rat = 9300 mg/kg
- Ingestion:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
Sensibilisation:	DL50/orale/rat = 1930 mg/kg
	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Persistance et dégradabilité:	réaction chimique avec l'eau/hydrolyse DT50 pH4-25°C > 1 an/Jahr/year (PERMETHRIN-ESBIOTHRIN) réaction chimique avec l'eau/hydrolyse DT50 > 500 jours pH 5-7-9/25°C (PIPERONYL BUTOXIDE)
Potentiel de bioaccumulation:	Permethrin logPow = 5,9 (20°C-pH 7) Esbiothrin logPow = 3,07 (20°C) Piperonyl butoxide logPow = 4,8
Mobilité dans le sol:	Permethrine, esbiothrine et butoxyde de piperonyl sont considérés comme fortement adsorbés avec peu de lixiviation
Autres effets néfastes:	L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Données non disponibles.
- Toxicité aquatique:	CL50/96h/guppy = 8,9 mg/m ³ EC50(Daphnia magna)24h=0,02mg/l EC50alg(Scenedesmus subspicatus)72h>0,022mg/l(permethrin) CL50/96h/Cyprinodon variegatus): 3.94 mg/L (PBO) LC50 (Daphnia magna): 0.51 mg/L (48 h) EbC50 (Selenastrum capricornutum): 2.09 mg/L (72 h)(piperonyl butoxyde) CL50/96h/(Brachydanio rerio): 7.08 µg/L (esbiothrin) CL50 (Daphnia magna): 6.1 µg/L (48 h) EbC50 (Scenedesmus subspicatus): 1.1 mg/L (72 h)
- Toxicité bactériologique:	permethrin EC50, 3h,activated sew age sludge/boues activées/Belebtschlamm >1000 mg/l Esbiothrine: Aucun effet inhibiteur (< 15 %) sur l'activité microbologique se produit à des concentrations jusqu'à et y compris 1 000 mg/l. Piperonyl butoxyde : Aucune inhibition sur l'activité microbologique se produit à des concentrations jusqu'à > 1 000 mg / l.
- Toxicité pour les oiseaux:	Toxique pour les oiseaux.
Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU:	1993
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
- Classe(s) de danger pour le transport:	3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version:6

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Groupe d'emballage:	III
- Etiquettes ADR/RID:	3
- Code danger:	30
- Code de classification et dispositions spéciales:	F1 274 640E
- Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
Voies maritimes (IMDG):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
- Classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Polluant marin:	•
- N°FS:	F-E, S-E
- Etiquette(s) IMDG:	3
- Instructions d'emballage:	P001 LP01
Voies aériennes (ICAO/IATA):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
- ICAO/IATA classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Etiquettes ICAO/IATA:	3
- Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
Dangers pour l'environnement:	Etiquette de transport "dangereux pour l'environnement" si bidon > 5l
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucune.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	F : rub ICPE n°1172 UE : Dir 98/8/CE L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. F : déclarations INRS et Ministère de l'Écologie CH : Soumis à autorisation de l'OFSP/BAG Registrierung unterlegen
Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 avec ses modifications et adaptations. 2001/58/CE
Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R10 Inflammable. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version:6

Date de révision: 15/01/2011

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Avis ou remarques importantes:	<p>Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit</p> <p>Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.</p> <p>Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.</p>
Restrictions:	<p>Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).</p>
Références et / ou bibliographie:	<p>Fiches de sécurité des composants Guide pratique de Toxicologie, Reichl, Ed De BOECK, 2002</p>
Conseils relatifs à la formation:	<p>Formation à la sécurité des produits chimiques biocides</p>
Historique:	
- Date de la première édition:	11/11/2004
- Date de la révision précédente:	15/03/2008
- Date de révision:	15/01/2011
- Version:	6
- Révision chapitre(s) n°:	1,2,3,7,8,9,10,11,12,14,15,16
Réalisé par:	EDIALUX / J SCHARFF